Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
PROPANE-2-OL SOLVANT DES LINGETTES
D2024, R2024

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03/05/2018 Numéro de version : 3 Date de révision: 03/04/2018

Numéro de version Transport:
Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
LINGETTE DE NETTOYAGE

Numéros d'identification de produit
DT-2729-9061-5 FT-6000-0888-0
7000071715 7000081744

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
- Utilisations identifiées:
Pour utilisation industrielle.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité
ADRESSE: Lepercq 21 rue Lavoisier 69680 CHASSIEU
Téléphone: 04.78.90.45.11
E-mail: courrier@lepercq.fr
Site internet : **www.lepercq.fr**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.
Symboles::
SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)
Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	60 - 90

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210A	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370 + P378G	En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Note sur l'étiquetage
Mise à jour selon le règlement des détergents
Selon l'article 29 de la réglementation CE N° 1272/2008, relative à la taille du packaging trop petit pour y mentionner les information complètes d'étiquetage, l'étiquette figurant sur l'emballage interne doit mentionner les pictogrammes de danger
(GHS02, GHS07), les références du produit et le nom et numéro de téléphone du fournisseur.

2.3 .Autres dangers
Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro	EC No.	REACH	% par	Classification

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

	CAS		Registration No.	poids	
Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7		60 - 90	Liq. inflam. 2, H225; Irr. des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336
Ingrédient non dangereux	Mélange			15 - 40	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.
Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:
Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié pour les liquides inflammables tels que le dioxyde de carbone ou un
produit chimique sec pour l'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERTION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir la zone souillée avec une mousse adaptée aux solvants solubles dans l'eau tels que les alcools et les cétones. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils antidéflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales
Applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)
Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition:
Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro	Agence: Type de limite	Informations complémentaires:
CAS			
Propane-2-ol	67-63-0	VLEPs France VLCT (15minutes) = 980 mg/m3 (400 ppm)	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)
Protection des yeux/du visage:
Il n'y a pas de nécessité de porter un équipement de protection des yeux. Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée: Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Porter des gants de protection. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Caoutchouc butyle	0.5	> 8 heures
Caoutchouc nitrile.	0.35	> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:
Dans des conditions normales d'utilisation, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé.
Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation: Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Pochette contenant une lingette impregnée d'alcool
Apparence/odeur:	Liquide incolore. Odeur d'alcool.
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
pH *Non applicable.*	
Point/intervalle d'ébullition:	82,4 °C
Point de fusion:	*Non applicable.*
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	12 °C
Température d'inflammation spontanée	425 °C
Limites d'inflammabilité (LEL)	2 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	12,7 % en volume
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	0,786 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Hydrosolubilité	Totale
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité de vapeur	2,07 [*Réf. Standard :*Air=1]
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
Viscosité	*Pas de données de tests disponibles.*
9.2. Autres informations:	
Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	100 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
étincelles et / ou flammes
Chaleur.

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

10.5 Matériaux à éviter:
Métaux alcalins

Aluminium.
Amines
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure rougeurs, boursouflures, démangeaisons et dessèchement.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne,diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Blocage physique : les symptômes peuvent inclure une douleur abdominale. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:
Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

Nom	Route	Organisms	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Propane-2-ol	Dermale	Lapin	LD50 12 870 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organisms	Valeur
Propane-2-ol	Multiple espèces animales	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organisms	Valeur
Propane-2-ol	Lapin	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organisms	Valeur
Propane-2-ol	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont passuffisantes pour établir une classification.
Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Propane-2-ol	In vitro	Non mutagène
Propane-2-ol	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organisms	Valeur
Propane-2-ol	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification

Toxicité pour la reproduction
Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Propane-2-ol	Ingestion	Non classifiée pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 400 mg/kg/day	Pendant l'organogenèse
Propane-2-ol	Inhalation	Non classifiée pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 9 mg/l	Pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

Nom du produit : PROPANE-2-OL LINGETTE DE NETTOYAGE D2024, R2024

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Propane-2-ol	Inhalation	Dépresison du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Propane-2-ol	Inhalation	Irritation des voies	Certaines données positives	Humain	NOEAL Non	
		Respiratoires	Existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification		Disponible	
Propane-2-ol	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 13,4 mg/l	24 heures
Propane-2-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Empoisonnement et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Propane-2-ol	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 12,3 mg/l	24 Mois
Propane-2-ol	Inhalation	Système nerveux	Non classifié	Rat	NOAEL 12 mg/l	13 semaines
Propane-2-ol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/day	12 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.
Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis Lepercq.

12.1 Toxicité:
Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N°CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Popane-2-ol	67-63-0	Crustacées	Expérimental	24 heures	Concentration léthale 50%	>10 000 mg/l
Popane-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Popane-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Popane-2-ol	67-63-0	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	Expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Popane-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	1 000 mg/l
Popane-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N°CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Propane-2-ol	67-63-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	86% Demande iologique en oxygène	OCDE 301C
					DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N°CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Propane-2-ol	67-63-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.05	Autres méthodes

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.
12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.
Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.
Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle Lepercq, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

15 02 02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d’essuyage et vêtements de protection c ontaminés par des substances dangereuses
20 01 13*	Solvants.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DT-2729-9061-5, FT-6000-0888-0

ADR/RID: UN3175, NON REGLEMENTE - LA PROVISION SPECIALE 216 ESTREMPL, II , (--).
CODE IMDG: UN3175, NOT RESTRICTED - SPECIAL PROVISION 216 FULFILLED, II , IMDG-Code segregation code: NONE, EMS: --.
ICAO/IATA: NOT RESTRICTED,AS PER SPECIAL PROVISION A46, II , information required for air way bill.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique du TSCA.

Siège social
21 rue Lavoisier
69680 CHASSIEU
Tél : 04.78.90.45.11
Fax : 04.78.90.33.32

Tableau des maladies professionnelles

84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Raison de la révision:

Section 1 : Information sur l'utilisation du produit - L'information a été modifiée.
Section 2 : < 125ml Danger - Santé - L'information a été supprimée.
Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été supprimée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été supprimée.
Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est
la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.